

Objet : DEMANDE DE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES – APPUI TECHNIQUE DFCI 2024

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU la programmation des travaux d'entretien, de mise aux normes des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies pour l'année 2022, il convient d'en confier la maîtrise d'œuvre à une société spécialisée.

VU le devis estimatif présenté par M. Jérôme LOUVET représentant la Société Aménagement Environnement Forêt, arrêté à la somme de 10000 €HT. Soit 12000 €TTC.

CONSIDERANT qu'il apparait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de compléter le plan de financement ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant de l'opération	10 000 € HT	100%
FINANCEMENTS		
Financement Conseil Départemental (montant de la dépense subventionnable : 6000 €)	4 800 €	48 %
Autofinancement CC Conflent Canigo	5 200 €	52 %

Article 2 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales afin de financer les travaux d'équipement et de remise en état des pistes DFCI sur tout le territoire de la Collectivité.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Publique assignataire et aux intéressés.

Prades, le 21 février 2024

Le Président,

Jean-Louis JALLAT

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 066-200049211-20240304-DC202449-AU



APPUI TECHNIQUE PISTES

Dossier : demande de subvention

CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 – exercice 2024



Communauté de Communes Conflent Canigó

☎ : 04 68 05.05.13

📍 : Hôtel de Ville - Route de Ria-
66500 PRADES

Pézilla la Rivière le 15 février 2024

**DEVIS POUR UN APPUI TECHNIQUE AUPRES DES COMMUNES MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT - 2024**

Préparation du programme des travaux présentés au CFM / FV 2024

Il s'agit de mettre en œuvre, à partir des études préalables, le montage des dossiers de demande de subvention (chiffrage, plans, dossiers, délibération...).

Les travaux projetés étant complexes, il est nécessaire de réaliser avant toute programmation des études de faisabilités techniques et foncières.

Les tracés des ouvertures des nouvelles pistes DFCI seront réalisés puis reportés sur cadastre. Une aide technique pourra être nécessaire auprès des propriétaires pour les informer des projets. Dans les cas de mises aux normes de pistes existantes, il n'y aura pas de tracé à réaliser, mais un report sur fond cadastral de l'emprise des élargissements.

Une fois les travaux définis, le prestataire établira le dossier de demande de subvention (devis estimatif et quantitatif, plans des travaux, autres pièces réglementaires...) qui sera fourni aux financeurs.

Préparation du programme des travaux présentés au programme réparation équipement DFCI 2024 (financé par le Conseil départemental)

Appui aux communes

Le prestataire sera amené à accompagner les communes dans :

- Le règlement de litige qui pourrait apparaître sur un projet DFCI.
- Les procédures réglementaires particulières (zonage environnemental) sur les ouvrages.
- La concertation avec les différents services ayant un lien avec la DFCI (SDIS, DDTM, CD, CA, ONF,...)
- L'appui fond vert

**DEVIS ESTIMATIF**

Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Préparation du programme de travaux				
Ouverture de piste : Tracé, report et estimation	ml	1000	1,00 €	1 000,00 €
Mise au norme de piste : report et estimation	ml	2000	0,50 €	1 000,00 €
Appui technique (réunions, préparation convention de passage, courriers, plans...)	j	10	500,00 €	5 000,00 €
Elaboration et suivi des dossiers de demande de subvention	j	6	500,00 €	3 000,00 €
TOTAL				10 000,00 €

MONTANT HT : 10 000 €**TVA 20% : 2000 €****MONTANT TTC : 12000 €**

Arrêté le présent devis à la somme de douze mille euros TTC.

fait à PRADES, le 21 Février 2024
le Président,
JL JALLAT

L'EXPERT FORESTIER
Jérôme LOUVET

AEF J.LOUVET**Bureau d'études, Ingénierie, Expertise et Gestion****Expert Forestier Agréé membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière**

Adresse : 16, Chemin de Thuir – 66370 PEZILLA LA RIVIERE

Port. : 06-11-52-81-76 ; Email : j.louvet@aef-expert-forestier.fr

SASU au capital de 10 000 € - 879 783 033 RCS Perpignan

CC CONFLENT CANIGO APPUI TECHNIQUE DFCI – Conseil Départemental 66 – ex 2024

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigo, atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2024, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

- ✓ Ne soit reconnu complet par les services départementaux,

Ou

- ✓ A défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de trois mois (3 mois) à compter de la date de réception du dossier par les services départementaux. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

OBJET DE L'OPERATION :

Appui technique DFCI auprès des 45 Communes de la Cc Conflent Canigó

COUT GLOBAL DE L'OPERATION : **10 000 € ht€**

pour une dépense subventionnable de 6 000 €ht

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer Madame la Présidente du Conseil Départemental afin qu'elle prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PRADES, le 21 février 2024

Le Président,

JL JALLAT



CC CONFLENT CANIGO APPUI TECHNIQUE DFCI – Conseil Départemental 66 – ex 2024

ATTESTATION DE LIBRE DISPOSITION

Je soussigné Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigo, atteste avoir la libre disposition :

- ✓ Des emprises foncières concernées par les pistes DFCI.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PRADES, le 21 février 2024

Le Président,

JL JALLAT



COORDONNEES ADMINISTRATIVES DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes Conflent Canigó

☎ : 04 68 05.05.13

📍 : Hôtel de Ville - Route de Ria
66500 PRADES

Numéro SIRET : 200 049 211 000 10

Numéro SIREN : 200 0429 211

Code APE : 8411Z

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891			
Relevé d'identité bancaire			
Titulaire :	TRESORERIE DE PRADES		
Domiciliation :	BDF PERPIGNAN		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N°COMPTE	
30001	00631	D 6650000000	56
Identification internationale			
IBAN FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT			

Fait à PRADES, le 21 février 2024

Le Président,

JL JALLAT

